

M. Knowles: C'est là que j'ai abandonné mes premières culottes.

M. Pouliot: Je remercie tous les membres de la Chambre des communes. Je me rends compte une fois de plus qu'il n'est pas inutile de parler avec bon sens à la Chambre des communes.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'occasion de l'étude de la présente résolution, je n'ai pas l'intention de m'aventurer dans le domaine des relations fédérales-provinciales, car j'estime que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a traité la question très à fond. Je tiens cependant à signaler à la Chambre que les habitants de la vallée du Fraser s'intéressent au plus haut point à ce problème. Nous ne mettons aucunement en doute son importance car nous avons déjà eu l'occasion d'y réfléchir sérieusement et de demander de l'aide relativement à ce problème.

Comme l'indique le nom de la circonscription fédérale que je représente le grand fleuve Fraser traverse la circonscription de Fraser-Valley d'une extrémité à l'autre. C'est un avantage du point de vue de la pêche, de l'exploitation forestière et le reste, mais le fleuve nous cause aussi certains problèmes. Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention de la Chambre sur certains de ces problèmes, surtout en ce qui a trait au contrôle des inondations et à l'érosion. Je veux en faire brièvement mention, une fois de plus.

Dans la petite ville d'Agassiz, dans la municipalité de Kent, se pose très sérieusement la question de l'érosion. Juste avant de venir à Ottawa, je parlais au préfet qui me disait qu'au cours des années dernières, cette municipalité-là avait perdu près de 200 ou 300 acres de la meilleure terre agricole qui soit. Quand on traverse en voiture cette municipalité et qu'on voit les moissons, et les champs de maïs, on comprend toute la valeur de cette terre; cependant, entre 200 et 300 acres de ces terres excellentes ont été avalées par le fleuve Fraser.

Plus bas, plus près de la côte, nous avons le petit village d'Albion. Je l'ai également visité et j'ai interrogé certains des habitants qui avaient vécu dans la région depuis un grand nombre d'années. J'ai parlé à un homme qui m'a dit avoir vécu dans les environs depuis près de 40 ans et qui a perdu de 200 à 300 pieds de son terrain par suite de l'érosion. Il m'a montré de quelle façon les eaux avaient sapé les rives qui ont fini par tomber dans la rivière. En outre, le remous des remorqueurs et des bateaux de pêche, remontant et redescendant la rivière, ont aggravé la situation en

[M. Pouliot.]

déterminant une érosion plus accentuée. Certaines des habitations se trouvant, pour ainsi dire, sur la rive, l'une d'entre elles devrait être changée de place dans un proche avenir pour échapper aux eaux du fleuve.

De plus, la grand-route de la rive nord passe à cet endroit, et certains habitants voient venir le moment où la voie sera menacée par l'érosion du fleuve. Je dirai tout de suite que la grand route de la rive nord sera, à mon avis, éventuellement la deuxième voie menant de Vancouver à l'intérieur du pays. Nous avons aujourd'hui la grand-route trans-canadienne, mais comme elle est parfois bloquée par des éboulements, nous ne pouvons utiliser aucune route canadienne pour pénétrer dans l'intérieur du pays. C'est un grave problème. La chemin de fer du Pacifique-Canadien traverse ce secteur et les autorités ferroviaires ont essayé de s'occuper de leur propriété le mieux possible. Il est donc évident que le problème de l'érosion est un grave problème pour les gens qui ont une propriété sur la rive.

Nous apprécions l'aide qu'a prêtée le gouvernement fédéral par le passé, et nous l'admettons. Mais nous demandons qu'au fur et à mesure des besoins, on accorde encore de l'aide et qu'on trouve par la voie de la collaboration entre le gouvernement fédéral et la province, la solution définitive de ce problème particulier.

Nous avons également, dans la circonscription de Fraser-Valley la rivière Vedder, qui, descendant vers l'autre secteur de notre circonscription, pose également un problème aux habitants de la région. Sur une distance de 3½ milles, environ, le lit de la rivière est très peu profond et le cours d'eau fait de nombreux méandres. Il creuse de petites rigoles ici et là, lorsque les eaux descendent de la montagne, elles entraînent des débris comme des branches d'arbres et des billes de bois, produit des opérations forestières exécutées sur le flanc de la montagne. Le lit du cours d'eau se remplit graduellement et l'on craint que, dans le cas d'une crue, si les eaux se répandaient d'un côté, elles inonderaient 1,200 acres de la prairie Sumas, très belle région cultivée. Si les eaux inondaient l'autre rive, environ 600 acres de terre se trouveraient sous les eaux. La dénivellation de la rivière est telle qu'en cas de grave inondation, il est possible que des bâtisses soient emportées jusqu'au Fraser. Dans cette région, le Génie royal canadien a un campement établi sur l'ancien lit de la rivière. Bien qu'il se trouve sur l'un des endroits les plus élevés, il est encore à craindre qu'il ne soit emporté en cas d'inondation.

Voilà certains problèmes auxquels il nous faut faire face dans la circonscription de